

Compte rendu de séance

Séance du 8 Mars 2017

L' an 2017 et le 8 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mmes : BOUCHENOIRE Virginie, JACQUIN Angélique, MM : BERSON Christophe, CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 02/03/2017

Date d'affichage : 02/03/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 15/03/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. CANTIN Jeannick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Délibération définissant les cadences d'amortissements
- Annulation délibération renouvellement CCID
- Maison de Blou, Date Etat des lieux
- Parc à vélo
- Travaux d'entretien route
- Rando ferme (4 juin 2017)
- Label village internet 2018
- Questions diverses.

Le conseil municipal a débuté par une "revue de presse" revenant sur les actualités diffusées sur la page facebook communale depuis le dernier conseil municipal. Monsieur le maire indique que la commune a été désignée la commune de France la plus active sur Twitter en février 2017, sur 1065 communes ayant un compte Twitter.

1 - Durée d'amortissement des biens - réf : 2017/6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération sur les cadences d'amortissements des biens achetés par la commune.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal .

A ce titre les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- Assainissement50 ans
- Bâtiments durables.....50 ans
- Études et frais de recherche5 ans

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget principal

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Annulation délibération sur la proposition de renouvellement pour la Commission Communal des Impôts Directs 2017/5 - réf : 2017/7

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas possible de proposer un renouvellement de la commission CCID car les conditions ne sont pas remplies.

Donc Monsieur le Maire demande d'annuler la délibération du 08/02/2017 numéro 2017/5, et de maintenir la délibération du 09/04/2017 numéro 2014/20.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération numéro 2017/5 du 08/02/2017.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3 – Maison de Blou, Date état des lieux

Il a été vu que la commission bâtiment ira chez Mr et Mme ROUET le 25/03/2017 à 10h pour faire le point au niveau du logement.

Les membres de la commission : Messieurs Jean-Christophe ROUXEL, Christophe BERSON, Sylvain LECLERC et Madame Angélique JACQUIN

4 – Parc à vélo

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'installer un ou des parcs à vélos au niveau de la salle communale.

Il a été proposé d'installer des grosses chaînes autour des peupliers entre la buvette extérieure et l'entrée sud.

Mr Christophe BERSON s'occupe de voir les chaînes et Mme Angélique JACQUIN va effectuer un pochoir pour indiquer les emplacements vélos sur les arbres.

5 - Travaux de voirie les Donnelières - réf : 2017/8

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qui est important de reboucher les trous sur le chemin au niveau de chez Monsieur ROUSSIASSE André, les Donnelières.

Des devis ont été proposés :

- Entreprise Luc Durand, le montant du devis est de 6 755,28 € TTC
- Entreprise Colas, le montant du devis est de 6 405,06 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Colas
- autorise le Maire à signer tous les documents à ce sujet

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

6 – Rando ferme (4 juin 2017)

Les préparatifs vont bon train. Jeannick Cantin a fait un exposé de la situation à l'ensemble du conseil. Plus de détails seront fournis au prochain conseil au niveau de l'organisation et de la mobilisation de bénévoles. Le Comité des fêtes sera également mis à contribution. Un stand « La Lande Chasles » aura comme objet de présenter la commune. Un concours photo est mis en place depuis février et se clôturera le 11 juin. Les photos sur le thème « La Lande Chasles » sont à envoyer par mail à la mairie. La photo lauréate sera en page de couverture du prochain bulletin municipal.

7 – Label village internet 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a inscrit de nouveau la commune pour le Label village internet 2018. Tout au long de l'année, il enregistrera sur un site dédié toutes les actions réalisées. Celles-ci seront prises en compte par le jury pour délivrer en conséquence le nombre d'@.

6 - Questions diverses :

Salle des fêtes : Voir avec Mr Kevin MARCHAND pour enterrer le câble électrique à la salle des fêtes.

Comité des fêtes : La convention 2017 sera signée par le nouveau président du comité des fêtes, Sylvain Leclerc

Les Landelles : Contacter Mme PIGNOL pour qu'elle fasse le nécessaire au niveau de ses arbres qui ont pour conséquence de participer à la détérioration de la route

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 09/03/2017
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL